



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 04 Mai 2021

Etaient présents tous les conseillers en exercice.

Pouvoirs :

Secrétaire de séance : Rachel JAOUEN

21050401 - Avis sur le projet éolien de Porspoder

La société Parc éolien de Porspoder présente un projet de création d'un parc éolien composé de 3 éoliennes, d'une puissance cumulée maximale de 12MW, sur le territoire de la commune de Porspoder. La hauteur en bout de pale sera comprise entre 125 et 140 mètres et celle en bas de pale entre 17.1 et 28m. L'emprise du projet représente 1.35ha.

L'électricité produite est délivrée au gestionnaire électrique via le poste de livraison et un câblage le reliant au réseau. Ces câbles seront intégralement enterrés.

Le projet s'insère dans un secteur où plusieurs parcs éoliens sont présents.

Le dossier a été soumis à la consultation du public du 22 Mars au 23 Avril 2021 inclus.

Le rayon d'affichage de l'avis au public prévu par la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement est de 6km et comprend les communes de PORSPODER, BRELES, LAMPAUL PLOUARZEL, LANDUNVEZ, LANILDUT, PLOUARZEL, PLOUDALMEZEAU, PLOURIN ainsi que la communauté de communes du Pays d'Iroise.

M. Le Maire a souhaité laisser la parole au Conseil Municipal avant de procéder au vote.

Plusieurs conseillers (Thierry BODHUIN, Benoit LEJEUNE, Yves LE SIOU) ont souhaité intervenir pour évoquer leurs points de vue sur le sujet.

Le vote a été fait à bulletin secret.

A la suite de ces formalités, en application des dispositions du code de l'environnement, il convient d'adresser l'avis du Conseil Municipal.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 13 voix pour, 2 voix contre, DONNE un avis Favorable au projet éolien de Porspoder.

21050402 – Horaires de fonctionnement de l'éclairage public

M. le Maire rappelle la volonté de la municipalité d'initier des actions de la maîtrise de la consommation d'énergies.

Une mesure d'extinction de l'éclairage public pendant une plage horaire peu fréquentée par la population permettrait de réaliser des économies sur la consommation d'énergie, sur la durée de vie des matériels et la maintenance.

Cette extinction participerait également à la protection des écosystèmes et préservation de l'environnement en diminuant les nuisances lumineuses et limitant les émissions de gaz à effet de serre, ainsi qu'à la maîtrise de la demande en énergie dans le cadre du dispositif Ecowatt.

Les modalités de fonctionnement de l'éclairage public relèvent du pouvoir de police du maire, qui dispose de la faculté de prendre à ce titre des mesures de limitation du fonctionnement, compatibles avec la sécurité des usagers de la voirie, le bon écoulement du trafic et la protection des biens et des personnes.

Le Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement du Finistère (SDEF), compétent en éclairage public sur le territoire de la commune, mettra en œuvre cette extinction nocturne.

Cette démarche doit par ailleurs être accompagnée d'une information précise à la population via les outils de communication de la collectivité. En période de fêtes ou d'événements particuliers, l'éclairage public pourra être maintenu tout ou partie de la nuit.

Commune de Landunvez

Tableau des réglages des horaires d'allumage et d'extinction des armoires d'éclairage public sur la commune

Armoire	Localisation	Type d'horloge	Périodes hivernales (du 1er nov au 31 mars)		Périodes estivales (du 1er avril au 31 oct)	
			Extinction	Allumage	Extinction	Allumage
1	Rue du fould	Télégestion	21h	6h30	21h	6h30
2	Venelle du gludig	Télégestion	21h	6h30	21h	6h30
3	D127	Télégestion	21h	6h30	21h	6h30
4	Rte du colonel fonferrier	Télégestion	21h	6h30	23h	6h30
5	Hent Aod Penfoul	Télégestion	21h	6h30	21h	6h30
6	Rte de lanhallés	Télégestion	22h	6h30	23h	6h30
7	Rte de kerriou	Télégestion	21h	6h30	21h	6h30
8	Bd de l'océan	Télégestion	22h	6h30	23h	6h30
9	Rte de brest	Télégestion	22h	6h30	23h	6h30
10	Rte de kerarzal	Télégestion	22h	6h30	23h	6h30
11	Streat Lann	Télégestion	21h	6h30	22h	6h30
12	Chemin du pigeonner	Télégestion	21h	6h30	21h	6h30
13	Impasse de la tour blanche	Télégestion	21h	6h30	21h	6h30
14	Rte du seigneur gralon	Télégestion	21h	6h30	21h	6h30
15	Streat ar Rozer	Télégestion	21h	6h30	21h	6h30
16	Beg Ar Galetl	Télégestion	21h	6h30	21h	6h30
17	Résidence de streat lann	Télégestion	21h	6h30	22h	6h30
18	rue de mezou land	Télégestion	22h	6h30	23h	6h30
19	place de l'église	Télégestion	23h	6h30	23h	6h30

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide que l'éclairage public sera interrompu en tout ou partie en cours de nuit sur la commune de Landunvez dans les conditions définies sur le tableau annexé à la présente délibération,
- Décide que dans le cadre du dispositif Ecowaat, l'éclairage public pourra être interrompu occasionnellement. Les périodes de coupure devront être de courtes durées et sur des secteurs définis par la collectivité et le SDEF.
- Charge M. le Maire de prendre les arrêtés précisant les modalités d'application de cette mesure, et en particulier les lieux concernés, les horaires d'extinction, les mesures d'information de la population et d'adaptation de la signalisation.

21050403 - Liste préparatoire communale des jurés d'assises pour l'année 2022

M. le Maire PROCÈDE au tirage au sort des 3 noms à partir de la liste électorale lors du Conseil Municipal du 04 Mai 2021.

Résultat du tirage au sort :

- KERBELLEC Sébastien né le 08/12/1972 à Hennebont habitant 26 lotissement de Kreizland 29840 LANDUNVEZ
- THOMAS Aude née le 02/02/1983 à Metz habitant 10 Gwel Kaer 29840 LANDUNVEZ
- OMNES Béatrice née le 10/09/1975 à Brest habitant 2 Hent Aod Gwen Trez

21050404 – Tarifs pour un livret lors d'un Décès

Afin d'établir une règle identique pour chacun, M. le Maire propose au Conseil municipal les tarifs ci-dessous pour les photocopies d'un livret pour le décès d'un proche (résidant à Landunvez).

Le montant sera destiné au CCAS de Landunvez.

Les tarifs seront applicables à compter du 05 mai 2021.

- Forfait A4 recto/verso blanc et noir 100 feuilles = 20€
- Forfait A4 recto/verso blanc et noir 200 feuilles = 30€
- Forfait A4 recto/verso couleur 100 feuilles = 40€
- Forfait A4 recto/verso couleur 200 feuilles = 60€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, VALIDE la proposition ci-dessus.

21050405 – Rénovation de 9 armoires d'éclairage public vétustes non IP2X

M. le Maire présente au Conseil Municipal le projet suivant : Rénovation de 9 armoires d'Eclairage Public vétustes non IP2X.

Dans le cadre de la réalisation des travaux, une convention doit être signée entre le SDEF et la commune de LANDUNVEZ afin de fixer le montant du fond de concours qui sera versé par la commune au SDEF.

L'estimation des dépenses se monte à :

- Rénovation armoire	15 438,62 € HT
Soit un total de.....	15 438,62 € HT

Selon le règlement financier voté par délibération du SDEF le 13 novembre 2017, le financement s'établit comme suit :

⇒ Financement du SDEF :	7 719,31 €
⇒ Financement de la commune	
- Rénovation armoire.....	7 719,31 €
Soit un total de.....	7 719,31 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ◆ Accepte le projet de réalisation des travaux : Rénovation de 9 armoires d'Eclairage Public vétustes non IP2X.
- ◆ Accepte le plan de financement proposé par le Maire et le versement de la participation communale estimée à 7 719,31 €,
- ◆ Autorise le Maire à signer la convention financière conclue avec le SDEF pour la réalisation de ces travaux et ses éventuels avenants.

21050406 – Installation d'une Infrastructure de recharge de voitures électriques rapide au Boulevard de l'Océan - Argenton

M. le Maire présente au Conseil Municipal le projet suivant : IRVE Rapide Boulevard de l'Océan Argenton.

Dans le cadre de la réalisation des travaux, une convention doit être signée entre le SDEF et la commune de LANDUNVEZ afin de fixer le montant du fond de concours qui sera versé par la commune au SDEF.

L'estimation des dépenses se monte à :

- Borne de recharge pour véhicules électriques	29 140,00 € HT
Soit un total de.....	29 140,00 € HT

Selon la délibération du bureau du SDEF du 13/11/2020, le financement s'établit comme suit :

⇒ Financement du SDEF :	0,00 €
⇒ Financement de la commune :	
- Borne de recharge pour véhicules électriques.....	29 140,00 €

Soit un total de.....29 140,00 €

Le montant restant à la charge de la commune, indiqué ci-dessus comprend la déduction de l'aide ADVENIR qui se monte à 11 700 euros.

Le dispositif ADVENIR offre une aide financière pour le déploiement de points de recharge en voirie

Cette aide prend en charge la fourniture et l'installation (raccordement en aval du point de livraison) de points de recharge. Seuls les projets d'installation de points de recharge desservant une place de stationnement et en recharge simultanée peuvent bénéficier d'une prime ADVENIR.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ◆ Accepte le projet de réalisation des travaux : IRVE Rapide Boulevard de l'Océan Argenton -.
- ◆ Accepte le plan de financement proposé par le Maire et le versement de la participation communale estimée à 29 140,00 €,
- ◆ Autorise le Maire à signer la convention financière conclue avec le SDEF pour la réalisation de ces travaux et ses éventuels avenants.

21050407 – Demande de subvention de l'association Café Clope Iroise

L'association Café Clope Iroise va adapter en théâtre in situ du roman « Tandis que j'agonise » de William Faulkner. La pièce se déroulera en extérieur, sur les communes de Landunvez et Porspoder, en juillet 2021 dans deux lieux différents : sur la plage de Penfoul à Landunvez et au lotissement du Vourch à Porspoder. La participation se fera au chapeau.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité ACCORDE à titre exceptionnel une subvention d'un montant de 500.00€ à l'association Café Clope Iroise.

21050408 – Demande de subvention de l'association Société de Saint Vincent de Paul – épicerie solidaire

L'association de « la Société de Saint Vincent de Paul » intervient auprès des plus démunis en créant un véritable réseau de charité. Située à Brest, la structure « la conférence Saint Louis, a mis en place une épicerie solidaire mobile dans le Pays d'Iroise.

Cette épicerie permet de répondre à l'importance que prend l'alimentation dans le budget d'un foyer et en particulier dans un foyer à faible revenus.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, ACCORDE une subvention exceptionnelle d'un montant de 400,00€ à l'association « Société Saint Vincent de Paul ».

21050409 – Décision modificative N°1

M. Le Maire indique qu'une décision modificative doit être prise suite à une recette passée à tort. Afin de régulariser la différence, un mandat doit être émis au compte 673.

Art.	Op	Anal.	Objet		Montant
673		HCS	TITRES ANNULES		600.00
2184		HCS	DEPENSES IMPREVUES		-600.00
				Total	0,00

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité APPROUVE la décision modificative comme présentée ci-dessus.

21050410 - Demande de subvention DSIL 2021 pour la création d'un pôle associatif

Considérant le projet de création d'un pôle associatif,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, SOLLICITE l'aide de l'État au titre de la DSIL 2021, pour la création d'un pôle associatif et ARRETE le plan de financement suivant :

- Montant des dépenses : 45 000€
- Subvention DSIL (80%) : 36 000€
- Part communale (20%) : 9 000€

21050411 – Mise en œuvre du dispositif de téléservice de déclaration et d'enregistrement des locations de meublés de tourisme

Vu la délibération favorable de l'EPIC de Tourisme en date du 10 décembre 2020 se prononçant favorablement à la mise en œuvre de la nouvelle procédure d'enregistrement et de téléservice

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 31 mars 2021 favorable à la l'instauration de cette nouvelle procédure d'enregistrement à compter du 1^{er} janvier 2022 et à la prise en charge de l'abonnement à la plateforme de téléservice,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, :

- Approuve le projet de régime d'autorisation de changement d'usage de locaux d'habitation et la mise en œuvre des modalités décrites ci-dessus à compter du 1er janvier 2022 ;
- Autorise le Maire à signer tous les documents et actes nécessaires à l'exécution de cette délibération

21050412 – Régularisation échange de parcelle à Kerlaguen

Après demande de M. Philippe BERNARD,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECLASSE** du domaine public l'emprise située lieudit Kerlaguen – Numéro cadastre 1010 d'une superficie d'environ 16 m2 ;
- **ECHANGE** la parcelle citée ci-dessus contre la parcelle 1012 au lieudit Kerlaguen à M. Philippe BERNARD sans contrepartie financière d'une superficie de 16m2
- **PRECISE** que les frais seront répartis à parts égales entre M. Philippe BERNARD et la commune (géomètre, rédaction de l'acte etc...) ;
- **DONNE** tous pouvoirs à M Le Maire ou son représentant pour l'exécution de cette décision

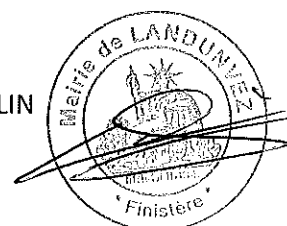
21050413 – Régularisation échange de parcelle à l'impasse de la gare

Après demande de M. SEITE François,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 14 voix pour et 1 abstention :

- **DECLASSE** du domaine public l'emprise située à l'impasse de la gare d'une superficie d'environ 35 m2 ;
- **ECHANGE** la parcelle citée ci-dessus contre une partie de la parcelle 345 située à l'impasse de la gare à M. SEITE François d'une superficie de 3m2
- **PRECISE** que les frais seront à la charge de la commune (géomètre, rédaction de l'acte etc...) ;
- **DONNE** tous pouvoirs à M Le Maire ou son représentant pour l'exécution de cette décision

Le Maire,
Christophe COLIN



Affiché le 06/05/2021 conformément à l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.